BILAN

ENTREES ET SORTIES FAUNE SAUVAGE

2024

CVFSE / Oniris

CENTRE VETERINAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES ECOSYSTEMES

OBJET Bilan des entrées/sorties faune sauvage 2024

STRUCTURE Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire
Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Ecosystèmes (CVFSE)

ADRESSE Oniris, VetAgroBio Nantes
Site de la Chantrerie - CS40706
44307 Nantes cedex 03

DIRECTEUR
● Olivier Lambert - Ecologue
02.40.68.28.04 ; olivier.lambert@oniris-nantes.fr

VETERINAIRES
● Philippe Gourlay - Epidémiologiste - Directeur clinique faune sauvage CHUV *(absent à partir de septembre 2024)*
02.40.68.76.37 ; philippe.gourlay@oniris-nantes.fr
● Julie Botman – Praticienne Hospitalière
02.40.68.77.76 ; julie.botman@oniris-nantes.fr
● Léna Dumortier – Assistante Hospitalière *(arrivée septembre 2024)*
02.40.68.77.76 ; lena.dumortier@oniris-nantes.fr

CHARGEES DE SOINS ET DE REHABILITATION
● Amélie Ollivier *(absente à partir de septembre 2024)*
02.40.68.77.76 ; amelie.ollivier@oniris-nantes.fr
● Justine Beck *(absente à partir de septembre 2024)*
02.40.68.77.76 ; justine.beck@oniris-nantes.fr
● Orlanne Viot *(arrivée septembre 2024)*
02.40.68.77.76 ; orlanne.viot@oniris-nantes.fr
● Silène Baudry *(arrivée septembre 2024)*
02.40.68.77.76 ; silene.baudry@oniris-nantes.fr

SERVICES CIVIQUES
● Clémence Bonnardel – « Médiation/soins faune sauvage »
● Alexandre Lafont – « Médiation/soins faune sauvage »
● Maëlle Martin – « Médiation/soins faune sauvage »
● Julia Pineau – « Médiation/soins faune sauvage »

RESEAUX
https://cvfse-nantes.wixsite.com
https://www.facebook.com/CVFSE.ONIRIS.NANTES
https://www.instagram.com/cvfse.oniris/

Date de réalisation : janvier 2025

Photo de couverture : Examen de la cavité buccale d'un Pic vert (*Picus viridis*) (photo N. Merle)

EVOLUTION DU NOMBRE D'ANIMAUX ACCUEILLIS DEPUIS 2014

Entre 2014 et 2024, le nombre d'animaux reçus au CVFSE a augmenté de 33 % (***Tableau N°1***) en lien principalement avec un accueil plus important de mammifères et plus particulièrement de hérissons. Ces quatre dernières années, le nombre d'animaux reçus varie entre 2 100 et 2 500 animaux, et en 2024 ce nombre est supérieur de 18 % par rapport à 2023.

Tableau N°1 : Evolution du nombre d'animaux reçus au CVFSE de 2014 à 2024 (sans prise en compte des tempêtes hivernales 2013-2014).

Année	oiseaux	mammifères	reptiles/amphibiens	TOTAL
2014	1 485	402	11	1 898
2015	1 641	418	4	2 063
2016	1 987	563	8	2 558
2017	1 245	494	10	1 749
2018	1 626	639	6	2 271
2019	1 036	555	7	1 598
2020	899	514	5	1 418
2021	1 367	898	7	2 272
2022	1 675	740	11	2 426
2023	1 390	741	8	2 139
2024	1 456	1 066	7	2 529

RECENSEMENT ET CLASSEMENT DES ANIMAUX SAUVAGES ADMIS AU CVFSE EN 2024

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, le CVFSE a reçu **2 529 animaux de 123 espèces différentes** (***Tableau N°2***) et originaires de 20 départements de France métropolitaine (rappel 2023 : 2 139 animaux reçus de 122 espèces différentes). Les oiseaux représentent 57,6 % des entrées, les mammifères 42,2 % et les reptiles/amphibiens restent très rares 0,3 %.

Tableau N°2 : Nombre d'espèces et d'animaux reçus par classe zoologique au CVFSE en 2024.

Classe zoologique	Nombres d'espèces	Nombre d'animaux	Pourcentage
Oiseaux	94	1 456	57,6 %
Mammifères	24	1 066	42,2 %
Reptiles/amphibiens	5	7	0,3 %
TOTAL	**123**	**2 529**	**100,0 %**

Les oiseaux

Les oiseaux représentent 57,6 % des entrées avec 1 456 individus reçus soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2023, et se répartissent parmi 94 espèces (*Tableau N°3*) (rappel 2023 : 1 390 oiseaux de 91 espèces différentes). Les passereaux & assimilés (martinets par exemple) et les rapaces sont les oiseaux majoritairement admis au CVFSE avec 66,8 % des entrées (*Tableau N°3 ; Figure N°1*).

Tableau N°3 : Répartition par groupes zoologiques d'oiseaux reçus au CVFSE en 2024.

Groupes	Nombres d'espèces	%	Nombre d'oiseaux	%
Colombins & gallinacés	8	8,5 %	268	18,4 %
Echassiers & limicoles	10	10,6 %	42	2,9 %
Palmipèdes	18	19,1 %	173	11,9 %
Passereaux & assimilés	43	45,7 %	629	43,2 %
Rapaces	15	16,0 %	344	23,6 %
TOTAL	**94**	**100 %**	**1 456**	**100 %**

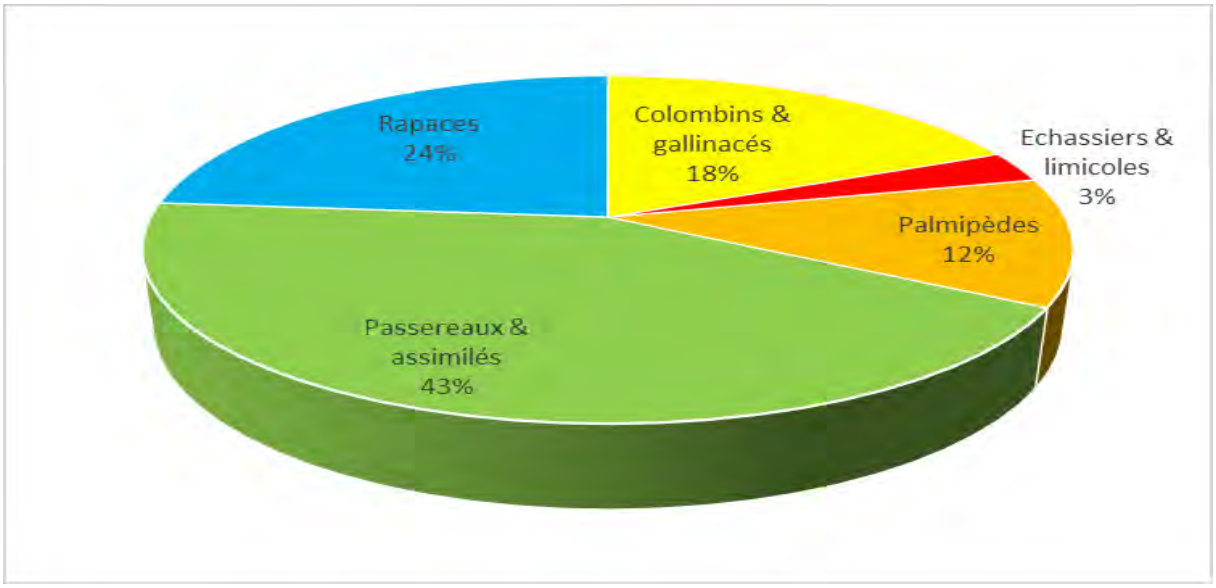

Figure N°1 : Proportion d'oiseaux, par groupes zoologiques, reçus au CVFSE en 2024.

Sur les 94 espèces d'oiseaux (*Tableau N°4*) :

- ✓ 9 sont « très fréquentes » avec des effectifs supérieurs à 50 individus : Pigeon ramier (n=141), Tourterelle turque (n=115), Martinet noir (n=100), Faucon crécerelle (n=84), Effraie des clochers (n=75), Buse variable (n=68), Goéland argenté (n=66), Merle noir (n=65) et Chouette hulotte (n=57) ; les trois espèces d'oiseaux les plus reçues sont les mêmes qu'en 2023 et dans le même ordre ; le Goéland argenté et la Chouette hulotte entrent dans cette série d'oiseaux très fréquents alors que le Moineau domestique en sort par rapport à 2023 ;

- ✓ 12 sont « fréquentes » avec des effectifs de 20 à 49 individus : Moineau domestique (n=48), Pie bavarde (n=42), Hirondelle de fenêtre (n=40), Rougegorge familier (n=38), Corneille noire (n=37), Mésange bleue (n=27), Chevêche d'Athéna (n=26), Guillemot de Troïl (n=26), Choucas des tours (n=24), Canard colvert (n=22), Mésange charbonnière (n=22) et Etourneau sansonnet (n=21) ;
- ✓ 19 sont « peu fréquentes » avec des effectifs de 5 à 19 individus : Hirondelle rustique (n=17), Epervier d'Europe (n=16), Geai des chênes (n=15), Grive musicienne (n=14), Martin-pêcheur d'Europe (n=14), Pic vert (n=14), … ;
- ✓ 54 sont « exceptionnelles » avec des effectifs inférieurs à 5 individus : Goéland marin (n=4), Milan noir (n=3), Faucon pèlerin (n=2), Elanion blanc (n=1), Pipit des arbres (n=1), ...

En 2024, une nouvelle espèce d'oiseau pour le CVFSE a été reçue : le Martinet à ventre blanc (***Figure N°2***).

Figure N°2 : Martinet à ventre blanc reçu au CVFSE en août 2024 (photo J. Botman).

Tableau N°4 : Liste exhaustive des oiseaux reçus au CVFSE et leurs effectifs en 2024.

Espèce	n	Espèce	n	Espèce	n
Accenteur mouchet	5	Fou de Bassan	7	Milan noir	3
Aigrette garzette	3	Foulque macroule	3	Moineau domestique	48
Bécasse des bois	1	Fuligule milouin	1	Mouette mélanocéphale	1
Bergeronnette grise	1	Gallinule poule d'eau	4	Mouette rieuse	12
Bernache nonette	1	Geai des chênes	15	Passereau sp.	12
Bihoreau gris	2	Gobemouche noir	3	Perdrix rouge	1
Bondrée apivore	1	Goéland argenté	66	Pic épeiche	5
Bruant zizi	1	Goéland brun	13	Pic noir	1
Busard cendré	1	Goéland leucophée	1	Pic vert	14
Busard des roseaux	1	Goéland marin	4	Pie bavarde	42
Buse variable	68	Grand Cormoran	1	Pigeon biset urbain	1
Canard colvert	22	Grande Aigrette	2	Pigeon colombin	2
Canard sp.	1	Grèbe castagneux	1	Pigeon ramier	141
Chardonneret élégant	11	Grèbe huppé	3	Pingouin torda	2
Chevêche d'Athéna	26	Grive mauvis	1	Pinson des arbres	14
Choucas des tours	24	Grive musicienne	14	Pipit des arbres	1
Chouette hulotte	57	Grosbec casse-noyaux	2	Pouillot véloce	2
Cigogne blanche	6	Guillemot de Troïl	26	Roitelet huppé	1
Corbeau freux	3	Héron cendré	10	Roitelet triple bandeau	1
Corneille noire	37	Héron gardeboeufs	9	Rougegorge familier	38
Coucou gris	2	Hibou moyen duc	6	Rougequeue noir	7
Cygne tuberculé	7	Hirondelle de fenêtre	40	Sitelle torchepot	2
Effraie des clochers	75	Hirondelle rustique	17	Tarier des prés	1
Elanion blanc	1	Huppe fasciée	4	Tarin des aulnes	1
Engoulevent d'Europe	2	Macareux moine	1	Tourterelle des bois	2
Epervier d'Europe	16	Macreuse noire	3	Tourterelle rieuse	2
Etourneau sansonnet	21	Martinet à ventre blanc	1	Tourterelle turque	115
Faisan de colchide	4	Martinet noir	100	Troglodyte mignon	2
Faucon crécerelle	84	Martin-pêcheur d'Europe	14	Vanneau huppé	2
Faucon émerillon	1	Merle noir	65	Verdier d'Europe	1
Faucon hobereau	2	Mésange à longue queue	1		
Faucon pèlerin	2	Mésange bleue	27		
Fauvette à tête noire	3	Mésange charbonnière	22	**TOTAL**	**1 456**

Le nombre d'oiseaux accueillis augmente exponentiellement à partir de janvier pour atteindre un pic d'entrée en juin (correspondant à la présence des migrateurs et à la période de naissances pour la majorité des oiseaux) puis décroît jusqu'en décembre (***Figure N°3***). Cette répartition est directement liée à l'accueil des juvéniles de rapaces et de passereaux. Depuis quelques années, le CVFSE privilégie la remise au nid des oisillons non blessés de façon à ce que l'élevage soit assuré par les parents, ce qui est préférable pour la croissance et l'émancipation des jeunes.

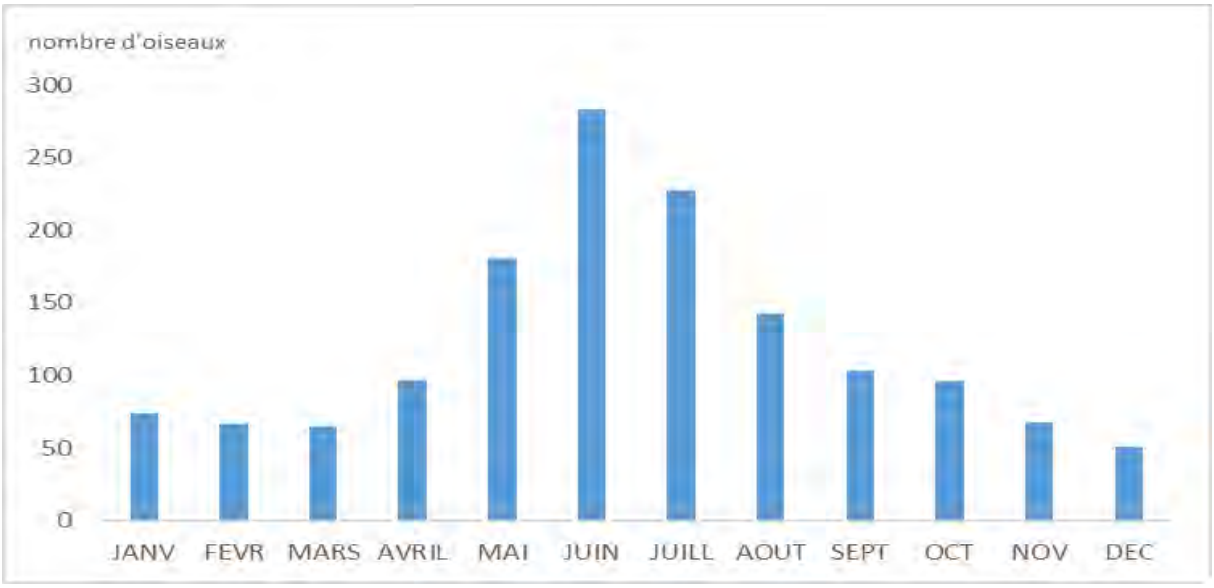

Figure N°3 : Répartition mensuelle des entrées d'oiseaux au CVFSE en 2024.

Les mammifères

Les mammifères représentent 42,2 % des entrées en 2024 avec 1 066 individus reçus et se répartissent parmi 24 espèces (***Tableau N° 6***) (Rappel 2023 : 741 mammifères de 25 espèces différentes).

Tableau N°6 : Liste exhaustive des mammifères reçus au CVFSE et leur effectif en 2024.

Espèce	n	Espèce	n	Espèce	n
Barbastelle commune	1	Lérot	18	Pipistrelle de Kuhl	16
Belette d'Europe	1	Lièvre brun	12	Putois	3
Blaireau européen	2	Martre des pins	2	Rat brun	7
Campagnol terrestre	1	Mulot sylvestre	2	Renard roux	20
Chevreuil	21	Murin à moustaches	1	Rongeur sp.	10
Ecureuil roux	28	Musaraigne pygmée	1	Sanglier	2
Fouine	10	Musaraigne sp.	8	Sérotine commune	5
Hérisson d'Europe	819	Oreillard gris	3	Souris grise	2
Lapin de garenne	9	Pipistrelle commune	62	**TOTAL**	**741**

Les hérissons sont les mammifères toujours majoritairement recueillis au CVFSE avec 76,8 % des entrées et le nombre reçu en 2024 est supérieur de 51 % par rapport au nombre reçu en 2023 (n=541) ! Cette espèce est encore l'espèce de loin la plus représentée au CVFSE en 2024 toutes espèces confondues et représente 32,5 % des entrées.

Le nombre de lérots reçus en 2024 est 6 fois plus important que pour 2023 (n=18 en 2023 contre 3 en 2023) ; le nombre de chiroptères reçus en 2024 a augmenté de 37 % par rapport à 2023.

Parmi les 24 espèces de mammifères reçus en 2024 (*Tableau N° 6*) :

- ✓ 2 sont « très fréquentes » avec un effectif supérieur à 50 individus : Hérisson d'Europe (n=819) et Pipistrelle commune (n=62) ;
- ✓ 3 sont « fréquentes » avec des effectifs de 20 à 49 individus : Ecureuil roux (n=28), Chevreuil (n=21) et Renard roux (n=20) ;
- ✓ 7 sont "peu fréquentes" avec des effectifs de 5 à 19 individus : Lérot (n=18), Pipistrelle de Kuhl (n=16), Lièvre d'Europe (n=12), Fouine (n=10), … ;
- ✓ 12 sont exceptionnelles avec des effectifs inférieurs à 5 individus : Oreillard gris (n=3), Martre des pins (n=2), Murin à moustaches (n=1), ...

La répartition du nombre de mammifères accueillis (*Figure N°4*) est dépendante de la répartition du nombre de hérissons reçus (et en décalage par rapport à celle des oiseaux) : augmentation forte au printemps avec les naissances (en comparaison à 2023, on note un nouveau pic d'accueil en juin) puis accueil soutenu à l'automne avec les jeunes issus des secondes portées de hérissons et faibles avec l'arrivée des mauvais jours.

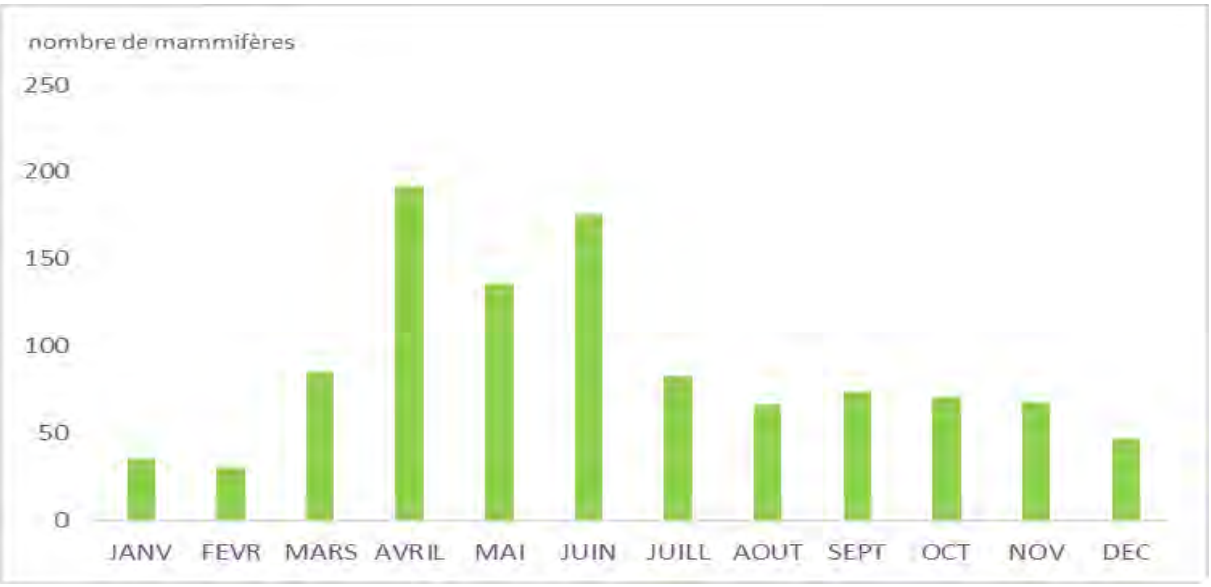

Figure N°4 : Répartition mensuelle des entrées de mammifères au CVFSE en 2024.

En 2024, une nouvelle espèce de mammifères pour le CVFSE a été reçue : la Barbastelle commune (*Figure N°5*).

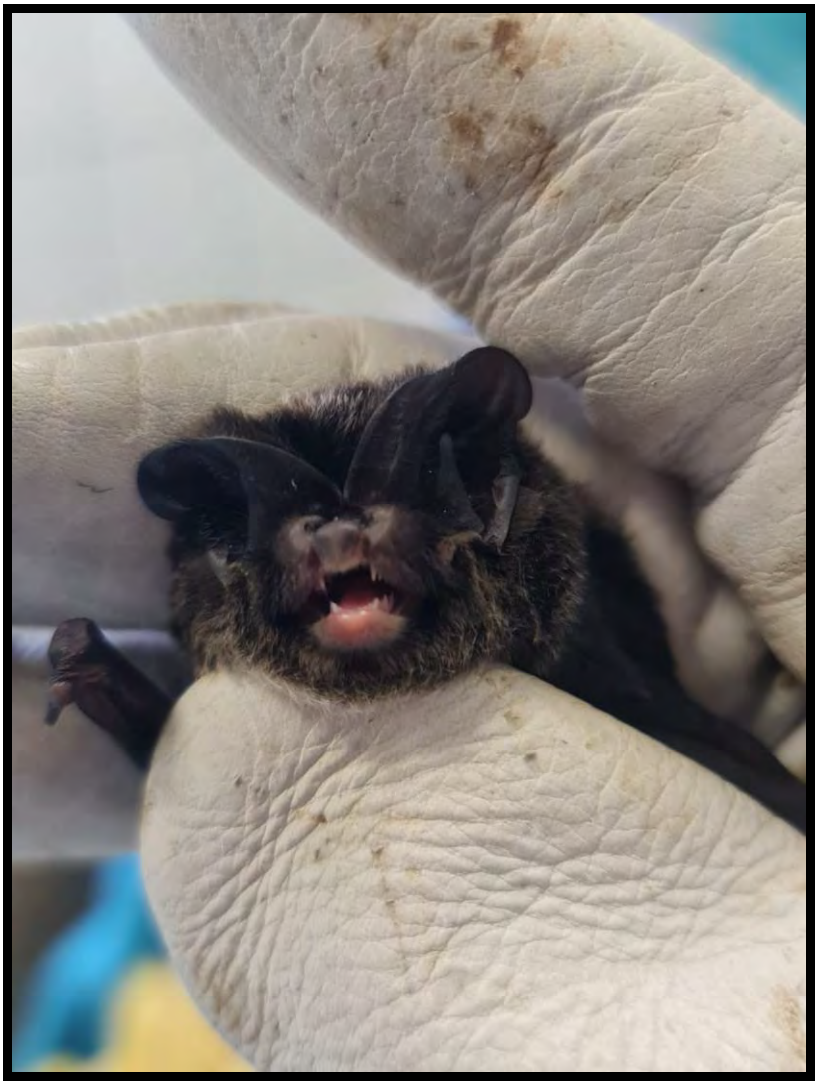

Figure N°5 : Barbastelle commune reçue au CVFSE en septembre 2024 (photo J. Botman).

Les reptiles & amphibiens

Les reptiles/amphibiens sont toujours très rares et représentent 0,3 % des entrées en 2024 avec 7 individus reçus de 5 espèces différentes : Crapaud commun (n=1), Grenouille rieuse (n=1) (*Figure N°6*), Lézard vert (n=1), Rainette verte (n=1) et Salamandre tachetée (n=3).

Figure N°6 : Soins sur une Grenouille rieuse reçue au CVFSE en octobre 2024 (photo J. Botman).

CAUSES D'ENTRÉE DES ANIMAUX SAUVAGES ADMIS AU CVFSE EN 2024

Dix causes d'entrées majeures ont été utilisées au CVFSE en 2024 pour définir les origines primaires de la détresse de l'animal : 1/ activités humaines (trafic routier, agriculture, entretiens d'espaces verts, loisirs, autres), 2/ agents infectieux, 3/ aménagements humains (entrave, enfermement, obstacle fixe, lignes électriques, barbelés, …), 4/ destruction d'espèces (biocides, maltraitance, pêche, piégeage, tir), 5/ détention inappropriée, 6/ cause indéterminée, 7/ interactions avec un autre animal (prédation par animal domestique, animal sauvage, animal indéterminé), 8/ phénomènes naturels (circonstances climatiques, autre évènement naturel), 9/ pollution (hydrocarbures, autre), et 10/ ramassage d'individu non en détresse.

Les oiseaux

Pour 40 % des oiseaux reçus au CVFSE, la cause d'entrée est demeurée indéfinie malgré une prise de commémoratifs systématique (67 % de ces causes indéterminées concernent des jeunes oiseaux trouvés au sol sans aucune information sur les circonstances de la chute du nid ou de l'abandon par les parents). Les activités humaines et aménagements humains (***Figure N°8***) ont entrainé 24 % des entrées alors que la prédation représente 14 % des causes d'accueils (***Figure N°7***) :

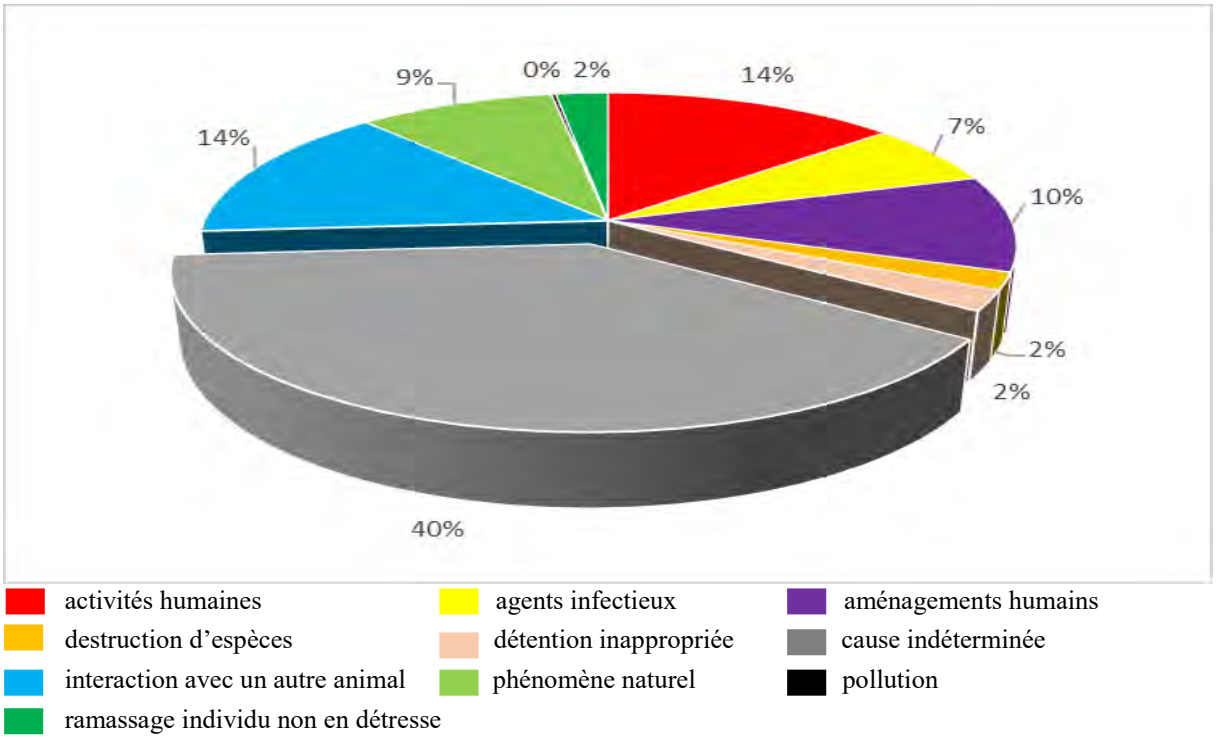

Figure N°7 : Répartition par cause d'entrée des 1 456 oiseaux admis au CVFSE en 2024.

Comme chaque année, les causes d'entrée en 2024 varient en proportion entre les différents groupes zoologiques d'oiseaux recueillis (***Tableau N°7***). Les colombins & gallinacés ont principalement été victimes d'agents infectieux (trichomonose, suspicion tuberculose aviaire, … pour 28,4 % d'entre eux (***Figure N°9***)), les échassier & limicoles de collisions routières (pour 14,3 % d'entre eux), les palmipèdes de phénomènes climatiques (pour 18,5 % d'entre eux), les passereaux et autres petits oiseaux de prédation (notamment par les chats, pour 21,5 % d'entre eux) et les rapaces de collisions routières (pour 31,7 % d'entre eux).

L'effort d'éducation à l'environnement, d'information et d'aide sur le terrain pour le grand public mené par le CVFSE et ses partenaires (notamment la LPO44, la LPO49, et le Service Régional « SOS Faune Sauvage Bretagne ») a permis la remise au nid d'un certain nombre de jeunes oiseaux et donc une baisse de la prise en charge des jeunes oiseaux non blessés. Sur les 1 456 oiseaux reçus au CVFSE en 2024, 425 étaient des juvéniles soit 29 %.

Tableau N°7 : Pourcentage, par groupe zoologique et par cause d'entrée, des oiseaux admis au CVFSE en 2024.

Cause d'entrée	*Colombins & gallinacés (n=268)*	*Echassiers & limicoles (n=42)*	*Palmipèdes (n=173)*	*Passereaux & assimilés (n=629)*	*Rapaces (n=344)*
activités humaines	6,7 %	**14,3 %**	6,4 %	8,7 %	**31,7 %**
agents infectieux	**28,4 %**	0,0 %	4,0 %	1,0 %	1,7 %
aménagements humains	4,1 %	9,5 %	3,5 %	11,9 %	15,1 %
destruction d'espèces	0,4 %	7,1 %	5,8 %	1,0 %	2,0 %
détention inappropriée	1,9 %	0,0 %	0,0 %	3,0 %	2,0 %
cause indéterminée	26,1 %	59,5 %	52,0 %	40,4 %	39,8 %
interaction avec un autre animal	21,6 %	2,4 %	5,2 %	**21,5 %**	1,7 %
phénomènes naturels	8,2 %	4,8 %	**18,5 %**	10,0 %	4,1 %
pollution	0,0 %	0,0 %	1,2 %	0,0 %	0,3 %
ramassage individu non en détresse	2,6 %	2,4 %	3,5 %	2,5 %	1,5 %

Figure N°8 : Fauvette à tête noire victime d'une collision avec une baie vitrée (photo O. Lambert).

Figure N°9 : Tourterelle turque affaiblie suite à une morsure de tique derrière l'œil droit (photo J. Botman).

Les mammifères

Comme chez les oiseaux, pour une grande partie des mammifères admis au CVFSE, la cause d'entrée reste inconnue (39 %). Les agents infectieux représentent la principale cause d'entrée connue des mammifères (33 %) alors que 18 % d'entre eux ont été victimes des activités humaines (notamment le trafic routier et les activités de travaux et de jardinage (***Figure N°11***)) et de prédation (***Figure N°10***). Ces chiffres sont en lien direct avec les principales causes d'entrée des hérissons.

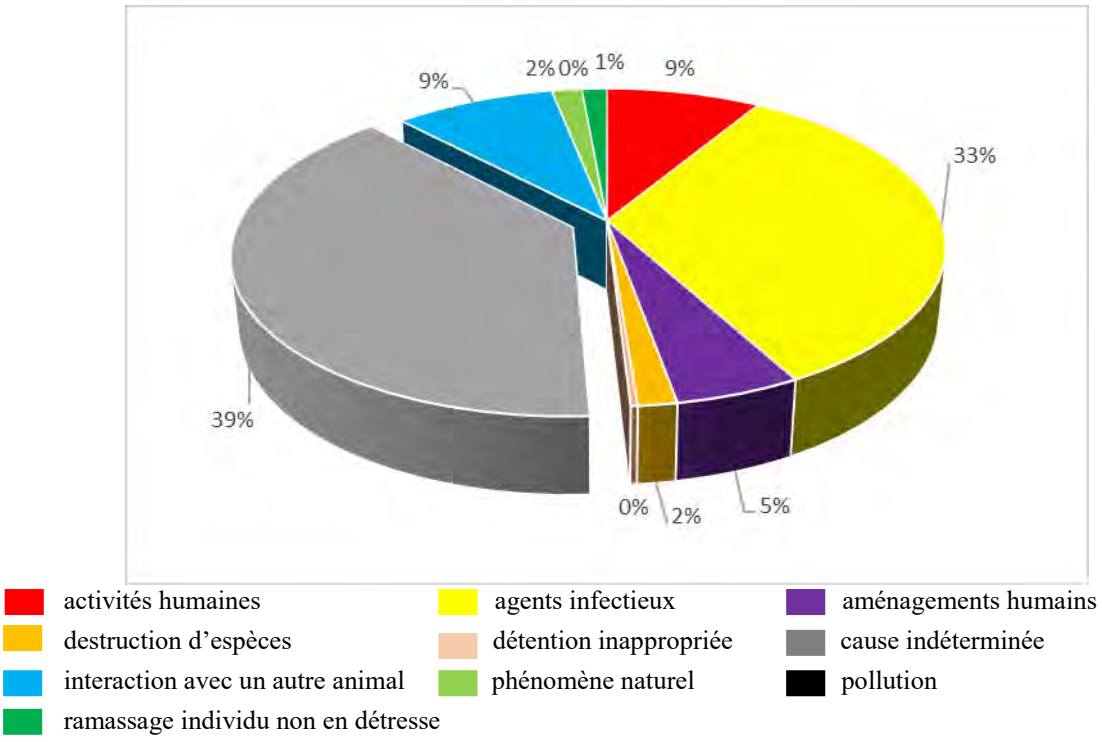

Figure N°10 : Répartition par cause d'entrée des 1 066 mammifères admis au CVFSE en 2024.

Figure N°11 : Jeune Lapin de garenne dont le terrier a été détruit lors de travaux de terrassement (photo CVFSE/Oniris).

RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ DE RÉHABILITATION DES ANIMAUX SAUVAGES ADMIS AU CVFSE EN 2024

Parmi les 2 529 animaux admis par le CVFSE en 2024, 775 ont été relâchés soit 30,6 % (*Figure N°12, a*). Il faut toutefois noter qu'une grande partie des animaux reçus (33,8 %) ne reçoit aucun soin : mort à l'arrivée ou euthanasie à l'issue de l'examen clinique (souffrance excessive et/ou blessure trop importante rendant un futur relâcher impossible). De plus, 14,7 % des animaux reçus en 2024 sont décédés moins de 24 heures après leur admission au CVFSE (et dans un délai en grande majorité encore plus court, moins de 12 heures) : la mort de ces animaux est généralement liée aux blessures directes ou au stress de la capture, du transport et/ou de la captivité. Ainsi, si l'on excepte les animaux arrivés morts, euthanasiés à l'arrivée ou morts dans les 24 heures, 1 302 animaux (soit 51,5 %) ont reçu en 2024 des soins effectifs, dont 775 ont pu être relâchés soit 59,5 % (*Figure N°12, b*).

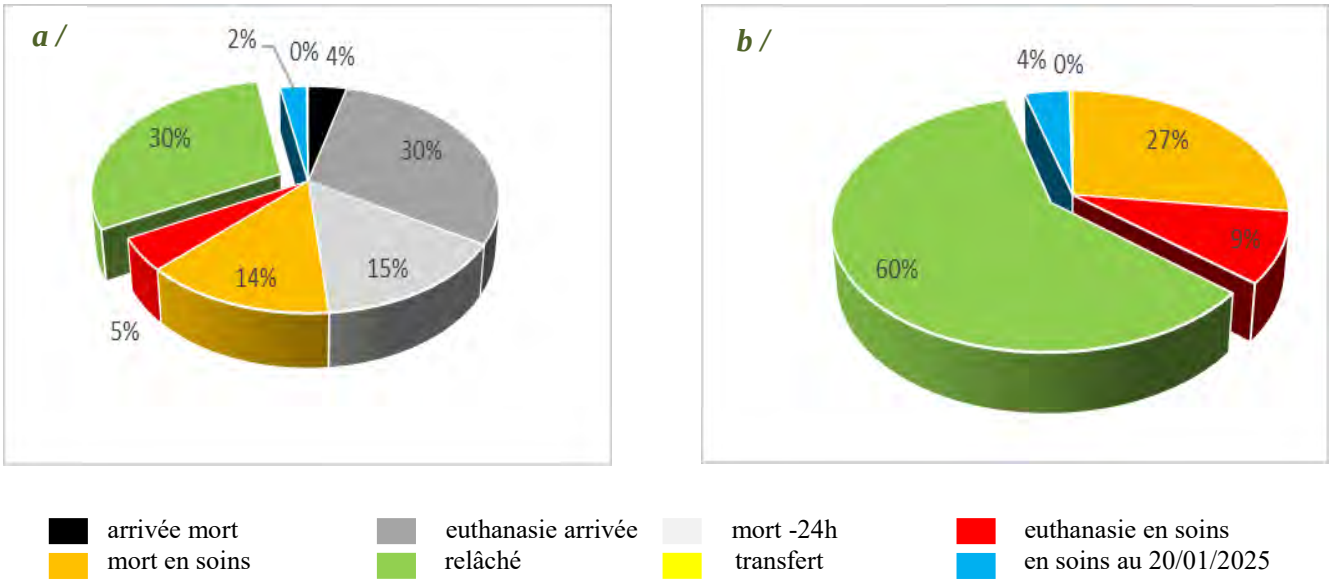

Figure N°12 : Proportion par devenir des animaux admis (a) et soignés (b) au CVFSE en 2024.

Les proportions des différents devenirs des animaux soignés (*Figure N°13, a et b*) entre les classes « oiseaux » et « mammifères » sont très légèrement différentes en 2024 avec notamment un pourcentage d'oiseaux relâchés (62 % pour les oiseaux (*Figure N°14*) contre 57 % pour les mammifères) plus élevé et un pourcentage d'oiseaux morts pendant l'hospitalisation plus faible (26 % pour les oiseaux contre 29 % pour les mammifères). Le nombre d'animaux encore en soins est plus élevé pour les mammifères que pour les oiseaux : il correspond notamment aux jeunes hérissons en hivernage au centre.

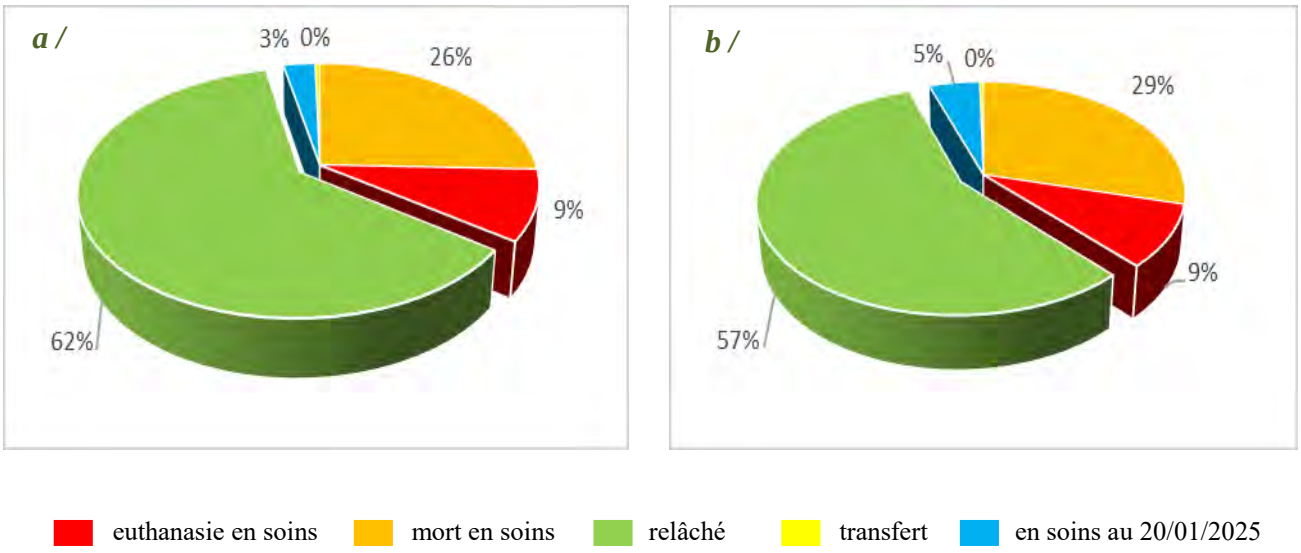

Figure N°13 : Proportion par devenir des oiseaux soignés (a) et des mammifères soignés (b) au CVFSE en 2024.

Figure N°14 : Relâcher d'un Grèbe huppé en 2024 (photo CVFSE/Oniris).

ORIGINE DES ANIMAUX SAUVAGES ADMIS AU CVFSE EN 2024

En 2024, le CVFSE a reçu des animaux en provenance de 20 départements (***Tableau N°8***). Pour 14 animaux le département d'origine n'est pas connu. La majorité des animaux, 87 %, proviennent de la Région des Pays de la Loire, 11,7 % de la Région Bretagne et 1,3 % d'autres régions françaises (***Figure N°15***).

Tableau N°8 : Nombre d'animaux reçus au CVFSE en 2024 en fonction de leur département d'origine.

Département	*Nombre d'animaux reçus*	*Département*	*Nombre d'animaux reçus*
Aisne (02)	1	Ille-et-Vilaine (35)	223
Ardèche (07)	1	Loire-Atlantique (44)	1813
Aveyron (12)	1	Maine-et-Loire (49)	141
Charente-Maritime (17)	3	Mayenne (53)	36
Côtes-d'Armor (22)	17	Morbihan (56)	49
Deux-Sèvres (79)	2	Nièvre (58)	3
Finistère (29)	8	Sarthe (72)	5
Gard (30)	1	Savoie (73)	1
Gers (32)	1	Vendée (85)	206
Haute-Vienne (87)	2	Yvelines (78)	1

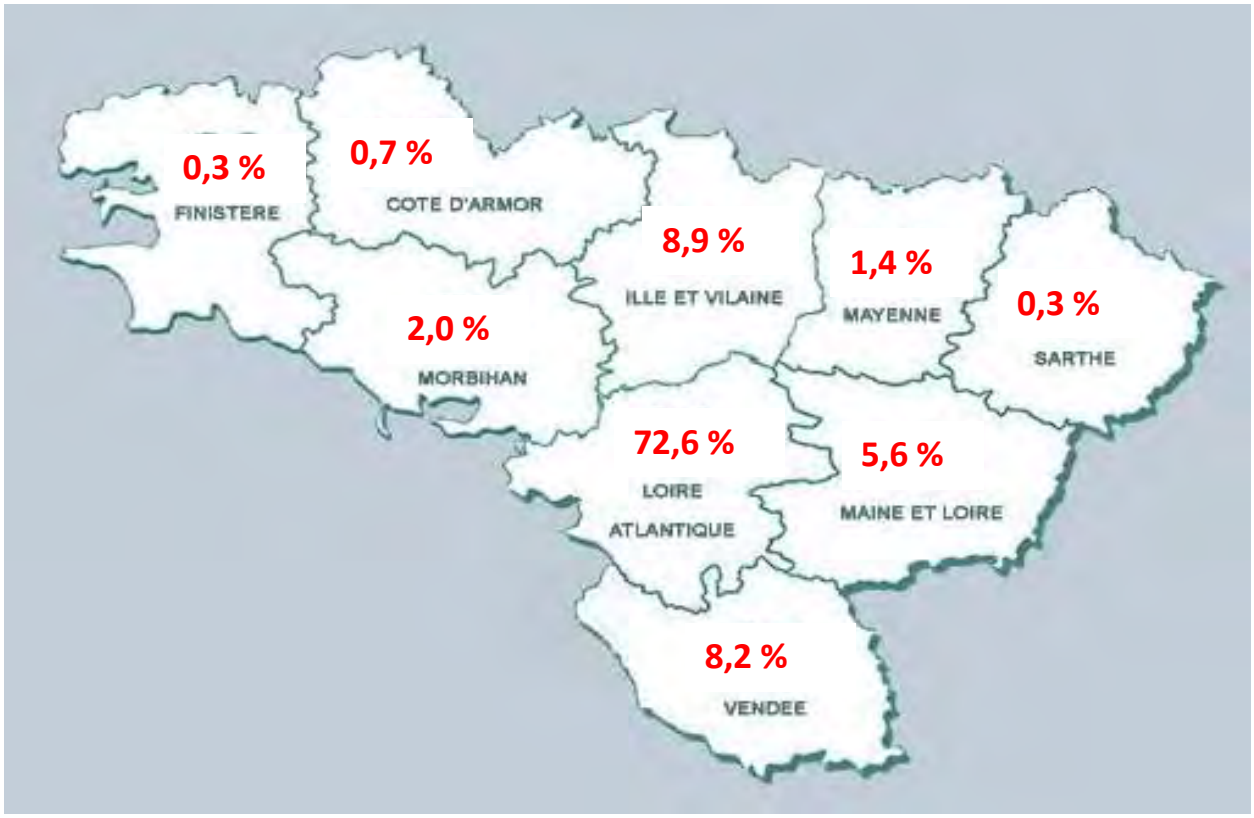

Figure N°15 : Proportion des animaux reçus au CVFSE en 2024 par origine géographique ; les proportions ne sont données que pour les régions Bretagne et Pays de la Loire (n = 2 498 / 2 529 animaux).

La forte implication des bénévoles rapatrieurs de la LPO44, de la LPO49, de la LPOBretagne, des centres de soins Les Alcidés (44), FAUNALIS (44), PIAFS (56) et l'Ile Grande (22) ont permis les rapatriements d'un grand nombre d'animaux (plus de 30 %) (***Figure N°16***).

L'implication de nombreuses cliniques vétérinaires servant de relais est grandissante et précieuse. Le CVFSE souhaite d'ailleurs renforcer le partenariat avec les cliniques vétérinaires (conventionnement, accompagnement par formations courtes, …).

Figure N°16 : Prise de commémoratifs lors du rapatriement d'un animal sauvage en détresse au CVFSE en 2024 (photo N. Merle).

RETOUR SUR UNE DE NOS COLLABORATIONS AVEC L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE EN 2024

Le CVFSE/Oniris a été sollicité, sur autorisation du Vice-Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Nantes, pour accueillir exceptionnellement et en urgence, aider à la détermination et évaluer l'état sanitaire de 81 tortues et 16 amphibiens saisis au domicile d'un particulier les 02 et 15 octobre 2024. Quatre-vingt-dix-sept animaux appartenant à 17 espèces (13 espèces de tortues et 4 d'amphibiens) ont donc été accueillis au centre :

- 30 Tortues d'Hermann *Testudo hermanni*, dont une juvénile de quelques semaines (espèce protégée)
- 11 Tortues grecques *Testudo graeca*, dont 2 juvéniles d'une semaine
- 11 Tortues bordées *Testudo marginata* (***Figure N°18***)
- 7 Péluses de Schweigger *Pelusios castaneus*
- 4 Émydes noires des marais *Siebenrockiella crassicollis*
- 1 Péloméduse roussâtre *Pelomedusa subrufa*
- 5 Tortues à ventre rouge *Emydura subglobosa*
- 2 Cistudes d'Europe *Emys orbicularis* (espèce protégée)
- 2 Tortues géantes des Seychelles *Aldabrachelys gigantea*
- 1 Mata mata *Chelus orinocensis* (***Figure N°17***)
- 5 Tortues alligator *Macrochelys temminkii* (espèce dangereuse) (***Figure N°17***)
- 1 Tortue molle à épines *Apalone spinifera* (espèce dangereuse)
- 1 Tortue serpentine *Chelydra serpentina* (espèce dangereuse)
- 5 Tritons du Laos *Laotriton laoensis*
- 2 Salamandres de Corse *Salamandra corsica* (espèce protégée)
- 5 Salamandres de Lanza *Salamandra lanzai* (espèce protégée)
- 4 Axolotls dont 3 *Ambystoma mexicanum* et 1 *Ambystoma andersoni*.

Ces animaux ont été maintenus à l'écart des animaux sauvages hospitalisés au centre et selon des procédures d'hygiène et de sécurité strictes. La détention provisoire et exceptionnelle était couverte réglementairement par l'OFB.

Cette action, qui a permis de maintenir ces animaux dans des conditions optimales (alimentation, soins, médication) pendant quelques semaines jusqu'à leur placement dans des structures adaptées et réglementaires, est l'exemple parfait d'une belle coopération entre le CVFSE et l'OFB.

Figure N°17 : Mata mata et Tortue alligator saisies et hébergées temporairement au CVFSE en octobre 2024 (photo J. Botman).

Figure N°18 : Tortues bordées saisies et hébergées temporairement au CVFSE en octobre 2024 (photo J. Botman).

PROGRAMME DE BAGUAGE AVEC LE CRBPO EN 2024

Sur avis du Conseil National de la Protection de la Nature, en date du 23/11/2022 et conformément à l'arrêté ministériel du 14/04/2023, il a été jugé souhaitable que les oiseaux d'origine sauvage réhabilités par les centres de soins pour la faune sauvage en détresse puissent être marqués individuellement avant leur relâcher dans le milieu naturel, à l'aide d'une bague métallique gravée d'un identifiant unique (***Figure N°20***) délivrée par le Muséum (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, CRBPO), afin de contribuer à documenter leur devenir.

A ce titre, des bagueurs de Loire-Atlantique en lien avec le CVFSE ont fait la demande, auprès du CRBPO, de marquage d'oiseaux au relâcher après accueil, soins et réhabilitation au centre. Toutes les compétences nécessaires à la bonne manipulation des oiseaux, au bien-être animal et à la réglementation étant réunies, la demande a été validée en mars 2024 et le programme de baguages a été lancé immédiatement.

Cinq personnes principales sont mobilisées pour ce programme : trois bagueurs généralistes (Romain Batard (***Figure N°19***), responsable du programme, Marc Bellion et Frédéric Laigneau) et deux personnes du CVFSE (Julie Botman et Olivier Lambert).

Figure N°19 : Romain Batard baguant un Macareux moine au CVFSE en 2024 (photo J. Botman).

Concrètement, dès qu'un oiseau prêt à être relâché, l'équipe de bagueurs est alertée. Un bagueur ou plusieurs bagueurs se rendent alors disponibles rapidement et se déplacent au centre. Lors du baguage, la prise des mesures classiques est effectuée, uniquement si cela n'entraîne pas de manipulation supplémentaire et si l'information n'est pas déjà collectée. Les fichiers de baguages sont ensuite conjointement renseignés et transmis au CRBO par le responsable du programme. Les actions de baguages sont réalisées dans le respect des règlements intérieurs du CRBPO et du CVFSE.

Ainsi en 2024, 295 oiseaux de 56 espèces ont été bagués. Le programme se poursuit en 2025.

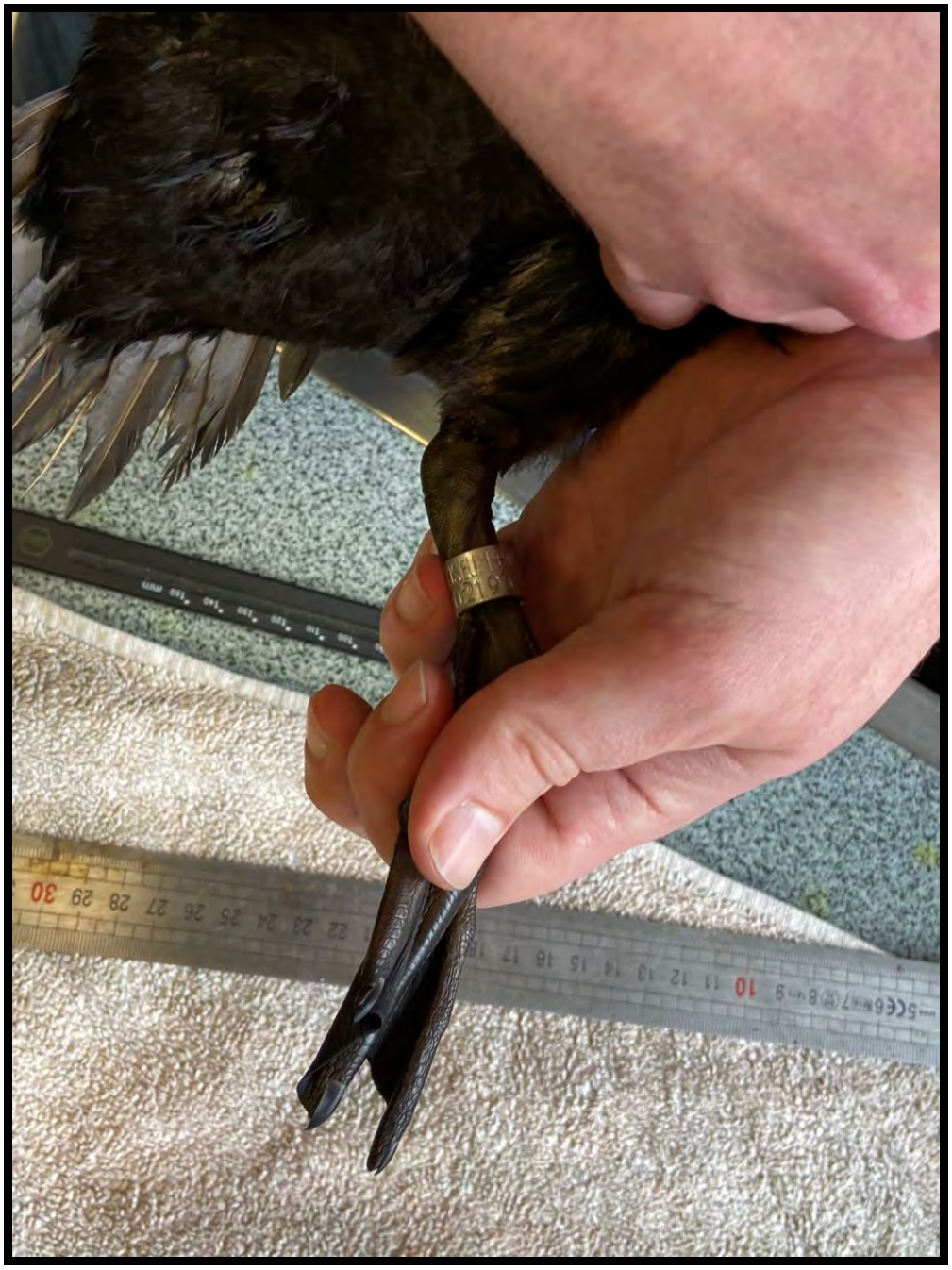

Figure N°20 : Bague posée sur une Macreuse noire reçue au CVFSE en 2024 (photo O. Lambert).

Toute l'équipe du CVFSE remercie toutes les personnes ayant rapatrié des animaux sauvages en détresse, tous les bénévoles qui œuvrent chaque jour à nos côtés et toutes les personnes et structures qui nous aident financièrement.

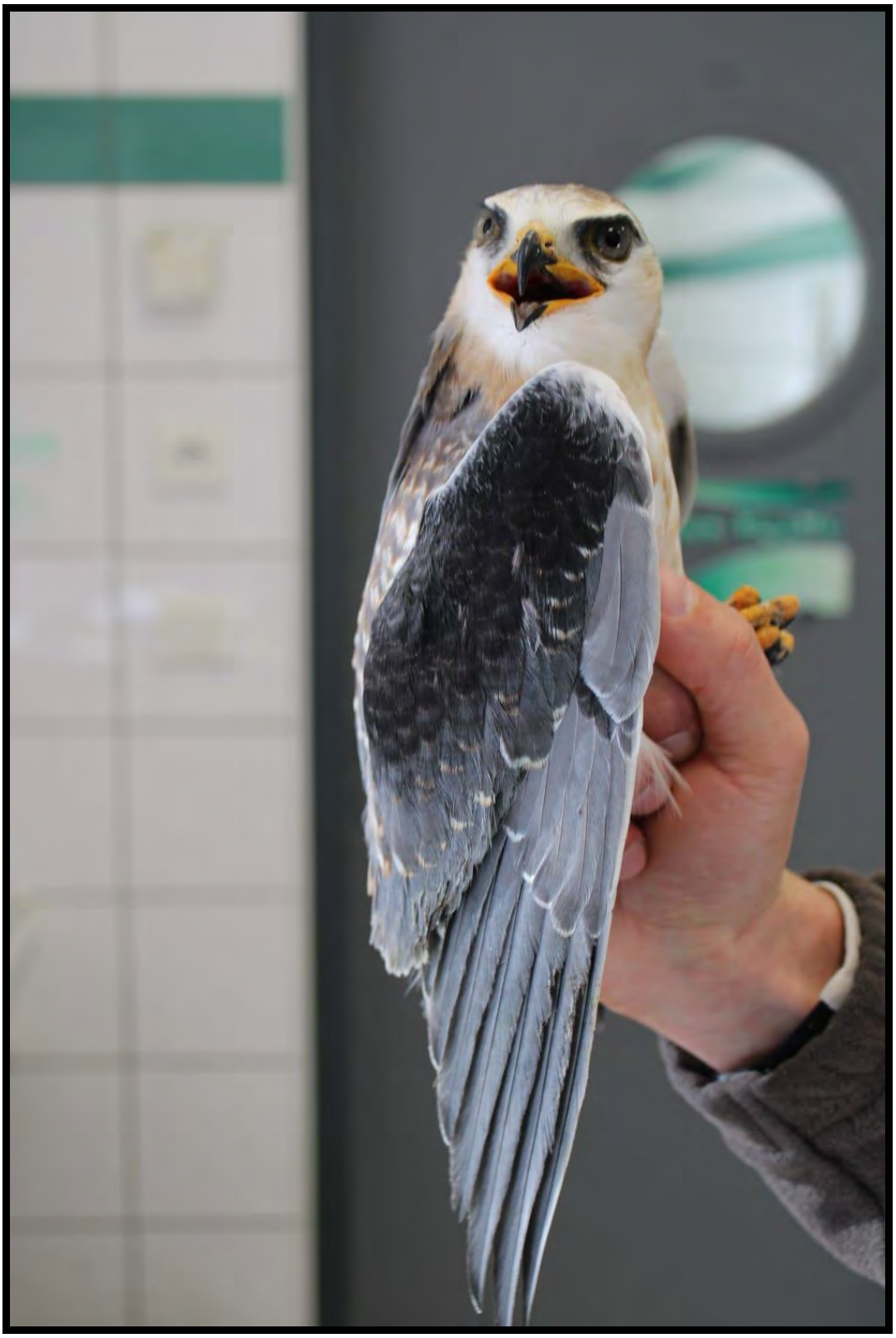

Elanion blanc reçu au CVFSE en 2024 (photo R. Batard).